Pour utiliser les fonctions décrites dans cette documentation il faut disposer :

- De CASSIOPEE V2015.T3 pour la Gamme 2009 de nos produits,
- De CASSIOPEE V2016.T3 pour la Gamme 2016.

Ces versions de CASSIOPEE permettent de créer autant de fiches « Contrats » que nécessaire pour un même « individu ».

Même si un individu a plusieurs fiches « Contrat », un seul de ces contrats est celui par défaut à un moment donné.

Les conséquences dans CASSIOPEE de cette gestion sont les suivantes :

- Il faut pouvoir ajouter un ou des contrats à un individu,
- Il faut pouvoir signifier à CASSIOPEE quel est le contrat par défaut lorsqu'il en existe plusieurs pour un même individu,
- La création des bulletins standard doit associer à chaque bulletin créé un contrat (celui par défaut),
- La modification d'un bulletin doit permettre de changer le contrat attribué par CASSIOPEE (le contrat par défaut) lors de la création des bulletins de la période,
- La création de la DSN mensuelle doit créer autant de fiches Contrats que nécessaire pour un même individu. Sur le plan de la structure de cette DSN on peut avoir un individu et deux contrats,
- Il doit être possible de consulter et de modifier ces différents contrats au niveau de la DSN d'un même mois.

Principe de fonctionnement

Etant donné que CASSIOPEE ne permet d'avoir qu'un seul bulletin provisoire à un moment donné, il y a une bonne manière de procéder lorsqu'un individu a plusieurs contrats dans le même mois. Examinons-là au travers de l'exemple suivant :

- Un salarié est en CDD depuis plusieurs mois, ce contrat s'achève le 7 juillet 2016,
- Ce salarié est embauché en CDI à partir du 20 juillet 2016 dans le cadre d'un nouveau contrat.

La bonne matière de traiter ce cas est décrite ci-après. Elle est reprise en image par la suite :

- Le 7 juillet créez le bulletin du 1^{er} au 7 juillet pour la fin de son CDD. On supposera qu'il n'a qu'une seule fiche Contrat à cet instant, et c'est donc cet unique contrat qui sera associé au bulletin par CASSIOPEE. Notez que si le salarié a déjà plusieurs contrats à ce stade, c'est le contrat par défaut qui sera retenu,
- Vérifiez éventuellement à partir de la mise à jour des bulletins que le contrat attribué au bulletin est bien celui du CDD,
- A bonne date, vers la fin du mois de juillet, validez ce premier bulletin. Cette étape est nécessaire pour créer par la suite le deuxième bulletin de ce salarié (celui du CDI),
- Au niveau de la mise à jour du fichier Salariés, onglet « Contrats » vous allez devoir ajouter un nouveau contrat. Afin d'éviter une saisie pénible CASSIOPEE pré remplit ce nouveau contrat avec les valeurs de l'ancien, de telle sorte qu'il y ait le moins de données à ressaisir,



- Déclarez ce nouveau contrat comme « Par défaut ». Cette opération n'est pas automatique car vous pouvez très bien ajouter vos nouvelles fiches Contrats à l'avance, sans pour autant les rendre immédiatement actives,
- Créez les bulletins de juillet 2016. Pour l'individu en CDI ce sera son deuxième bulletin du mois, n'oubliez pas de corriger les périodes de début de ce bulletin (à la date de début du CDI),
- Lorsque les salaires sont prêts, créez la DSN de juillet. CASIOPEE va « ramasser » les deux bulletins de notre individu sur la période, il y aura deux contrats différents pour celui-ci. Chaque élément de revenu, au sens DSN, sera attaché à un contrat. Vous aurez donc 2 rubriques « 001 Salaire brut », 2 rubriques « 002 Salaire A.C », etc., une par contrat.

Illustration dans CASSIOPEE

Ajouter un contrat

A ce stade l'individu en question n'a qu'un seul contrat en CDD, celui affiché ci-dessous :

Mise à jour du fichier des s	alariés	
Salarié : Jolicoeur Jolicoeur Adelaide - A		
Généralités Contrat Ar	ncienneté - Prévoyance <u>D</u> ivers Re <u>v</u> enus <u>C</u> otisations	<u>N</u> et à payer
-Contrat(s) du salarié : -0	0001 🔹 + Par défaut	
Date début du contrat : 01	1/04/2016 Date prévisionnelle de fin : 07/07/2016 N° Co	ontrat: 00001
Statut Conventionnel : E	mployé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	e 💌
Statut Retraite Compl. : N	on cadre,Retraite compl. sans statut cadre ou non-cadre	•
Code PCS / PCS Sup. : 43	34e 🚽 🛛 Libellé Emploi : ANIMATRICE STAGIAIRE	•
Nature du contrat : C	ontrat à durée déterminée de droit privé 🛛 🕞	
Motif Recours : R	emplacement d'un salarié	•

- Pour ajouter un nouveau contrat à cet individu, cliquez sur le bouton « + » affiché à droite de la liste des contrats (qui apparaît sur fonds jaune),
- Après confirmation de l'opération, CASSIOPEE ajoute un contrat supplémentaire puis l'affiche. Il est en tout point identique au précédent sauf le champ « N° contrat » que CASSIOPEE a renommé. Un même salarié ne peut en effet avoir 2 contrats avec la même référence, celle-ci servant à identifier les éléments de revenus de chaque contrat dans le fichier DSN,
- Modifiez ensuite la fiche Contrat affichée avec ses nouvelles valeurs. Modifiez ci-besoin le numéro de contrat attribué par CASSIOPEE (au moins 5 caractères, numéro différent des autres contrats du salarié),
- Si ce contrat doit /devenir immédiatement le nouveau contrat par défaut, cliquez sur le bouton « Par défaut », ce que CASSIOPEE vous demande de confirmer. Attention au moment où vous en faîtes le contrat par défaut : si vos bulletins sont déjà créés et provisoires, cela n'aura aucun effet sur ceux-ci (l'ancien contrat par défaut a déjà été attribué à ce bulletin, mais vous pourrez le changer). Si vous vous préparez par contre à les créer, ce nouveau contrat par défaut sera bien pris en compte,
- La liste déroulante (sur fonds jaune) permet d'afficher les autres contrats de l'individu. Le contrat par défaut est celui qui est proposé en premier quand vous naviguez de fiche en fiche. Rien n'interdit de cliquer à nouveau sur le bouton « Par défaut » si vous vous êtes trompé précédemment.

Modifier le bulletin par défaut attribué par CASSIOPEE

Comme nous l'avons vu, la création des bulletins standard du mois attribue à chaque bulletin un numéro de contrat (celui par défaut).

S'il n'y à priori pas de raisons de changer celui-ci, il peut arriver que vous soyez amené à le faire. Par exemple si vous avez créé les bulletins standard avant d'ajouter le nouveau contrat, ou si vous avez omis d'en faire le nouveau contrat par défaut.

Cette opération s'effectue au niveau de la mise à jour des bulletins, dans le champ « Contrat associé » qui apparaît dans l'onglet « Divers ».

<u>G</u> énéralités <u>Divers</u> Re <u>v</u> enus <u>C</u> otisations <u>N</u> et à payer	Tableau <u>a</u> nalytique
Profils éventuels du salarié sur la période :	
Période de paye du : 20/07/2016 84 : 31/07/2016	Rappel RH
Service de la période (SP) : 35 Provata période (PR) : 39.00%	11.30 👻
Date du <u>r</u> èglement : 31/07/2016 Mode de règlement : V	
Jours <u>c</u> ongés pris / acquis : 0 2.5 RTT prise / acquise : 0 0	DIF pris : 0
Aide CICE à déduire : 0 Jours d'absence : 0	
Message sur le bulletin :	at associé
000	01-02 💌

Il suffit de changer la référence du contrat associée au bulletin et de choisir parmi les autres valeurs proposées pour le salarié.

Veillez bien à faire correspondre la date de début de ce deuxième bulletin à celle indiquée sur le contrat. L'outil de contrôle est intraitable sur ce sujet.

Si la DSN est déjà créée, cette nouvelle valeur ne peut évidemment être prise en compte. Détruisez la DSN et re créeez-là.

Le multi contrats dans la DSN mensuelle

Lorsque vous allez créer la DSN de la période, qui compte désormais deux bulletins et deux contrats pour un individu, plusieurs différences vont apparaître à sa consultation :

- Sur l'écran « Contrats » d'abord, un message indique le nombre de contrats de l'individu,
- Sur ce même écran des boutons de navigation apparaissent au bas de l'écran. Ils vous permettent d'afficher les contrats d'un même individu sur une période et, e cas échéant, de corriger certaines informations,
- Sur l'écran « Rémunérations » ensuite : les bases 001, 002, 003, et au 010 sont doublées, une par contrat.



Déclarations Sociales Nominatives	
Action Entête Dédaration Entreprise Etab./Prévoy. Versements Bordereaux Individus Contrats Signalements Rému	
Contrat(s) de la période : 2 contrat(s)	-Nombre de contrats du salarié sur la
Date début du contrat : 01/04/2016 Date prévisionnelle de fin : 07/07/2016 N° de Contrat : 00001	période.
Statut Conventionnel : Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	
Statut Retraite Compl. : Non cadre, Retraite compl. sans statut cadre ou non-cadre	
Code PCS / PCS Sup.: 434e 🗸 Libellé Emploi : ANIMATRICE STAGIAIRE	
Nature du contrat : Contrat à durée indéterminée de droit privé	
Motif Recours : Remplacement d'un salarié	
Dispositif d'aide : Non concerné	
Unité de mesure : Heure Quotité Catégorie : 151.67 Quotité du salarié : 151.67	
Modalité de temps : Temps plein	
Extension de régime : Non applicable Salaire de référence : 1713	
Travailleur à l'étranger : Non concerné 🗨 Lieu de Travail :	
Convention Collective : (0413) Convention collective nationale de travail des établissements et services pour	
Régime Maladie : Régime général (CNAM) 🗾 Délégataire Maladie : 📃	
Régime Vieillesse : Régime général (CNAV)	
Taux Frais Profession. : 0	
Motif exclusion DSN : 🖉 Statut Emploi Non concerné (2) 🗣 Pourboire : 🗣	
Affect. Assur. chômage : N° interne : Type Gestion AC :	
Date d'adhésion : Date dénonc. : Date convention : N°:	
Emplois multiples : Emploi unique 🛛 🗸 Employeurs multiples : Employeur unique 🖃	
Code Régime A.T. : Régime général (CNAM) 🛛 🗸 Risque AT : 853AE 🗸 Taux AT : 3.3	
Retraite complémentaire :	-Boutons de navigation pour passer
Code Retraite Complémentaire : RETA	d'un contrat à l'autre d'un même
Enr: H 🚽 1 sur 2 🕨 H 🖂 😽 Filtré Rechercher	individu
S21.G00.40.007 : Nature du contrat. Nature du lien entre l'employeur et l'individu. Le terme « contrat » est à comprendre de manière large car il recouvre des concepts plus étendus que le seul contrat de travail	

Déclarations S	ociales N	ominatives	-	0					×
Indi <u>v</u> io	iu : ┥		UR ADELAIDE	•					/
Déclaration Entr	eprise Et	tab./Prévoy.	Versements	Bordereaux	Individus	Contrats Si	gnalements R	émunérations	Bases 4
Rémunération	s (S21.G0	0.51)						Mod	ifier
Période du	Au	Code Libe	ellé de la rémun	eration			Montant	Nb Heures	
01/07/16	08/07/16	001 🧹 🕂 er	nunération brute	e non plafonné	e		2405.98	0.00	∇
01/07/16	08/07/16	002 👻 Sal	aire brut soumis	à contribution	is d'Assur	ance chômage	1459.64	0.00	
01/07/16	08/07/16	003 👻 Sal	aire rétabli – rec	constitué			3625.51	0.00	\sim
01/07/16	08/07/16	010 👻 Sal	aire de base				943.57	0.00	
01/07/16	08/07/16	012 🚽 Hei	ires d'équivaler	ce			33.90	3.00	-
Activités (S21	.G00.53)							/	
Rémun, cor	ncernée		Type d	activité	Uni	té de mesure	Volume	Ajoute	Activité
								Supprim	er Activité
Drimon of inde	maitán (S2	1 000 52							
Période du	Au	Code Lib	lé de la rémun	ration			Montant	Date Vers	
T CHOOC GO	~~	011 _ Ind	emnité légale de	fin de CDD			450.63	Bate Vola.	
		020 - Ind	emnité compens	atrice de conc	tés navés	-	495.71		
			ennine compone		/	/			
Autres reven	us (S21.G0	00.54)			/				
Période du	Au	Code Libe	ellé de la rémune	eration			Montant		
				/					
Versement - F	iscal (S21	.G00.50)							_
Période du	Au	Net vers	e persè le	Fiscal	No Vers				^
01/07/16	01/07/16	0.0	0 31/07/16	1561.00	1				
25/07/16	25/07/16	325.8	8 31/07/16	338.22	1				•
S21	.G00.51.0	11 : Type. Typ	e d'élément de	rémunération	et dans ce	rtains cas une	base d'indemn	isation.	
	-		Teen of the later						

Toutes les lignes de rémunérations, primes, etc., sont doublées (ce qu'on ne voit pas dans cet exemple par manque de place, mais elles y sont bien). Dans l'écriture du fichier DSN en effet, chaque ligne de rémunération est attachée à un contrat.

Quand vous cliquez sur le bouton « Modifier » pour faire apparaître le calcul effectué par CASSIOPEE, le bulletin affiché dépend de la ligne sur laquelle vous vous trouvez (la première par défaut). Pour faire apparaître le bulletin lié au deuxième contrat, cliquez d'abord sur une des lignes de revenus le concernant.